

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 06 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 31 mars 2023,
Secrétaire de séance : Patrick MAUNAS

Étaient présents 48 titulaires, 2 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante de André BERNOS
Gilles LATRUFFE-POUILLOT Suppléant de David MIRANDE

Pouvoirs : Jean-Claude COSTE à Marie-Lyse BISTUE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOÏPE à Philippe SANSAMAT, Claude LACOUR à Bernard AURISSET, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Frédéric LOUSTAU à Bernard UTHURRY, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Muriel BIOT à Marie-Annie FOURNIER, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : André BERNOS, Jacques CAZAURANG, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Alexandre LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

RAPPORT N° 230406-30-PER-**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

J-L. ESTOURNES expose :

PISCINE

Afin de permettre l'ouverture du bassin extérieur, il est nécessaire d'anticiper dès à présent sur les besoins pour l'ouverture de la piscine de Lanne en Barétous.

Ces postes pourront être pourvus successivement par différents saisonniers sous contrat à temps complet ou non complet, à des dates qui pourront fluctuer en fonction des possibilités d'ouverture.

Piscine de Lanne-en-Barétous Haut-Béarn

| | |
|--|---|
| 2 postes MNS (BPJEPSAAN ou BESAAN) | Période du 22 mai au 2 octobre 2023 |
| 1 agent d'entretien technique piscine (saisonnier) | Période du 24 avril au 2 octobre 2023 |
| 1 poste Caisse/Accueil/Entretien | Période du 26 mai au 1 ^{er} octobre 2023 |
| 1 BNSSA | Période du 01/07/2023 au 31/08/2023 |
| 2 postes planning Caisse/Accueil/Entretien | Période du 01/07/2023 au 31/08/2023 |

La rémunération est basée sur le 1^{er} échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives pour les « brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique » (BNSSA) et sur le 1^{er} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives pour les BEESAN (Brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités de la natation) et les BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, d'Éducation Populaire et du Sport).

Il est rappelé que les recrutements se feront en fonction des besoins effectifs, que les dates pourront être modulées selon les besoins du service.

Les emplois saisonniers créés BNSSA ou Caisse Accueil Entretien pourront être mobilisés sur l'une ou l'autre des piscines en cas de nécessité de service.

Par ailleurs, compte tenu du temps d'ouverture sur 7 jours, la collectivité doit être en mesure de compléter ces mises à disposition pour assurer le fonctionnement technique de la piscine.

| | |
|------------------------|---|
| Saisonnier technique 2 | Période du 27 mai au 1 ^{er} octobre 2023 |
|------------------------|---|

Le saisonnier 2 à la piscine de Lanne serait partagé avec le PTI où il pourrait venir en renfort pour des installations temporaires de chapiteau et permettre les remplacements des congés des agents.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

SERVICE TECHNIQUE OPERATIONNEL

Dans le cadre de l'entretien des espaces verts, il est nécessaire de renforcer l'équipe technique pour les travaux divers dont la tonte des espaces verts. Aussi il est proposé de recruter un saisonnier à temps complet pour une période maximale de 6 mois à compter du 7 avril 2023.

Les crédits correspondants seront portés sur le budget primitif 2023 de la Communauté de Communes du Haut Béarn.

PETITE ENFANCE

Le prochain départ à la retraite d'un agent du Relais Petite Enfance et du LAEP Ricochet a été l'occasion de réétudier avec l'ensemble des agents du service les missions de chacun afin de les rendre plus efficaces et de gommer certaines difficultés.

Cette nouvelle organisation sera présentée en CST lors de sa prochaine séance.

Toutefois, afin de permettre la continuité du service dès le départ de l'agent, il est proposé de créer un poste appartenant au cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux à temps non complet de 24h30 hebdomadaires.

Les crédits correspondants seront portés sur le budget primitif 2023 de la Communauté de Communes du Haut Béarn.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les créations d'emplois saisonniers décrites ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 6 avril 2023
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé PM

Signé BU

Patrick MAUNAS

Bernard UTHURRY